
Le point sur les Centres de Mobilité

Bruxelles, le 19 juin 2006

1. Le réseau européen

La Commission Européenne a lancé en juin 2004 une initiative « ERA-MORE : European Research Area : Mobile Researchers » visant à faciliter et à développer la mobilité des chercheurs. Près de 200 centres de mobilité ont été labellisés dans 32 pays dont 23 en France. Ces derniers fonctionnent en réseau, avec une coordination pour la France de la FNAK (Fondation Nationale Alfred Kastler), de la CPU (Conférence des Présidents d'Université) et de l'ABG (Association Bernard Gregory). Les missions des centres de mobilité vont de l'assistance aux chercheurs pour les formalités d'accueil à l'aide au logement, en passant par des cours de langues, des découvertes culturelles, etc.

La Commission Européenne a réuni le 13 juin 2006 à Bruxelles les « têtes de ponts » des réseaux nationaux. Plusieurs actions ont été présentées lors de cette 11^{ème} réunion :

La communication des centres de mobilité va être renforcée par la fourniture de supports par la Commission Européenne : support de présentation (avec carte européenne), mini-stand pour les salons, exemples de « success stories », traductions de brochures en langues non européennes (chinois, japonais, arabe...), slogan commun (en anglais, éventuellement « you move science, we remove obstacles »), etc. Ces informations seront accessibles pour les centres de mobilité sur leur extranet : <https://webgate.cec.eu.int/eramore>. Ces supports sont utiles pour la visibilité du réseau.

Des groupes de travail ont présenté leurs comptes rendus sur les indicateurs, la qualité, les questions réglementaires, l'implication des entreprises, l'avenir du réseau (« sustainability »), etc. De nouvelles réunions sont prévues. Elles sont indiquées sur l'extranet.

La Commission Européenne a présenté les résultats de l'appel à propositions pour la « nuit des chercheurs 2006 ». En France, un seul projet a été retenu : « NICEPHORE » coordonné par Hugues Dreysse (Université Louis Pasteur, Strasbourg). Cette manifestation aura lieu le 22 septembre 2006. La Commission Européenne a également présenté les résultats du portail européen de la mobilité des chercheurs (http://europa.eu.int/eracareers/index_en.cfm, lancé en juillet 2003) notamment en termes de fréquentation.

La DG « Recherche » a rappelé l'importance des services proposés par les autres DG, notamment ceux de la DG « Emploi et Affaires Sociales ». Ainsi, le guide « Les dispositions communautaires en matière de sécurité sociale » a été distribué. Il est disponible sur le web (http://ec.europa.eu/employment_social/publications/2005/ke6404022_fr.pdf) et contient beaucoup d'information sur la retraite, le chômage, les prestations familiales, les congés maladie... en cas de mobilité.

Le service « Citizens Signpost Service » (Service d'orientation pour les citoyens) a également été présenté. Celui-ci donne des conseils pratiques aux citoyens qui font face à des problèmes de mobilité en Europe : http://europa.eu.int/citizensrights/signpost/front_end/index_fr.htm. Des experts juridiques apportent une réponse pratique à des questions posées sur le web.

La 3^{ème} réunion des centres de mobilité devrait avoir lieu en mars 2007. Le choix du lieu n'est pas encore fait. Plusieurs candidatures ont été reçues, dont celle de Lyon. Les autres candidatures sont :

Berlin, Barcelone, Taormina/Sicile, Chypre, Israël et Turquie. La réunion pourrait durer 4 jours. Il devrait y avoir 224 invitations, dont 26 pour la France (23 centres de mobilité et 3 coordonateurs).

2. Le réseau français

Le réseau français des centres de mobilité s'est réuni les 30 et 31 mai 2006 à Montpellier. Il tient une place importante dans le dispositif européen « ERA-MORE » : la France est un des pays européens attirant le plus de chercheurs étrangers. Cette politique de l'Union Européenne, déclinée à l'échelle nationale, revêt une importance stratégique dans le positionnement de la recherche française à l'international.

Bien avant la labellisation des centres de mobilité par la Commission Européenne, des structures similaires ont été mises en place dans diverses régions, notamment les 11 « pôles universitaires européens ». Pour les régions ne disposant pas de ces structures de mutualisation, les services universitaires (relations internationales) ont parfois pu jouer ce rôle. Aujourd'hui, le paysage académique est en train d'évoluer et plusieurs questions se posent.

Les Collectivités territoriales, et en particulier les Régions s'investissent davantage sur la question de la mobilité des chercheurs, notamment en termes « d'attractivité territoriale ». Cet investissement concerne aussi bien le financement de séjours (ex : chaires d'excellence, via des appels d'offres régionaux), que le ciblage de zones géographiques pour les échanges (mise en place de comités régionaux « relations internationales »), ou l'aide au montage de projets européens (création de « Cellules Europe »). Cet engagement pourrait se traduire par des actions concrètes soutenues dans le cadre des CPER 2007-2013 (Contrats de Projets Etat-Région), voire des Programmes Opérationnels pour les Fonds Structurels 2007-2013. Ces soutiens pourraient également être liés à la mise en place de PRES (Pôles Régionaux d'Enseignement Supérieur) susceptibles de mutualiser des moyens dans le domaine des relations internationales.

Cette actualité mérite une attention particulière pour définir ou redéfinir la place des centres de mobilité, leurs statuts et leurs financements. Il faudra également préciser le rôle des organismes de recherche (CNRS, INRA, INSERM...) et des entreprises accueillant aussi des chercheurs étrangers.

Le pilotage du réseau français des centres de mobilité est actuellement assurée par trois « têtes de pont » : la FNAK, la CPU et l'ABG. Celles-ci sont complémentaires et ont été choisies en 2004 lors du démarrage de l'initiative de la Commission Européenne. Elles ont bénéficié d'un financement pour une période de trois ans qui arrive à son terme en 2007. La Commission Européenne ne souhaitant pas renouveler ce type de financement, la question du pilotage future du réseau français se pose.

Aujourd'hui, la coordination est menée par la FNAK qui dispose d'une longue expérience en termes d'accompagnement des chercheurs étrangers. Elle a ainsi assuré un certain transfert de connaissances et de bonnes pratiques en direction des centres de mobilité, situés sur le terrain, en contact avec les chercheurs. Pour les prochaines années, il pourrait être utile de renforcer la coordination du réseau de plusieurs manières. La répartition des tâches entre les différents membres du comité de pilotage mériterait d'être davantage formalisée. Ainsi, la CPU pourrait jouer un rôle plus « politique » (négociations, échanges avec la Commission, les Ministères ou les établissements) tandis que la FNAK aurait un rôle d'animation des centres de mobilité et l'ABG une mission sur l'insertion et les liens avec le secteur de la recherche privée. D'autres entités pourraient rejoindre le comité de pilotage (notamment un représentant des centres de mobilité), et un comité d'orientation pourrait être mis en place avec la participation de Ministères (Recherche, Agriculture, Commerce Extérieur, Affaires Etrangères...), Collectivités...